



## COUT DE LA FORMATION (année 2026)

### **Filière soins infirmiers :**

Les coûts pédagogiques s'élèvent à 7400 € par année d'études, et peuvent être pris en charge par :

- le Conseil Régional pour les nouveaux bacheliers et étudiants en soins infirmiers en cursus initial (sous certaines conditions)
- l'OPCO
- l'employeur

Pour les personnes ne bénéficiant d'aucune prise en charge, les frais de la formation restent à leur charge.

<https://orientation.centre-valdeoire.fr/besoin-de-financer-vos-etudes-pour-des-formations-du-secteur-sanitaire-et-social>

### **Filière aide-soignante :**

Le coût annuel de la formation s'élève à 6200€ et être supporté par :

- le Conseil Régional (sous certaines conditions)
- l'OPCO
- l'employeur

Pour les personnes ne bénéficiant d'aucune prise en charge, les frais de la formation restent à leur charge.

<https://orientation.centre-valdeoire.fr/besoin-de-financer-vos-etudes-pour-des-formations-du-secteur-sanitaire-et-social>

***Ces coûts en vigueur en 2025 sont sous réserve d'évolution***

Clémentine RETARDATO  
Institut de Formation  
en Soins Infirmiers  
C.H.A.M.  
Rue du Château  
45120 CHALETTE SUR LOING  
Tél. : 02 38 95 95 95  
Directrice des Soins  
Chargeée de la Direction  
de l'Institut de Formation :